



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JANVIER 2016

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 3 JANVIER 2016
à 9h00
Salle de l'Agora Espace Cultures

Ordre du jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
 - **Informations et communications diverses**
- 1) Election du Maire
 - 2) Détermination du nombre d'adjoints
 - 3) Election des adjoints au Maire
 - 4) Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - 5) Création d'un Centre Communal d'Action Sociale
 - 6) Fixation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin
 - 7) Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin
 - 8) Autorisation de versement de subventions avant le vote du budget
 - 9) Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
 - 10) Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – Convention Ville/Etat
 - 11) Création des conseils des communes déléguées
 - 12) Détermination du nombre d'adjoints aux Maires délégués et désignation
 - 13) Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux
 - 14) Remboursement de frais des élus
 - 15) Création de la conférence municipale
 - 16) Création de l'Etablissement Public de la Caisse des écoles
 - 17) Fixation du nombre de membres au sein du comité de la caisse des écoles
 - 18) Personnel - Création d'un poste de Directeur de cabinet

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ABSENTS ET POUVOIRS

NOM et Prénom	Pouvoir
BRANTONNE Pascal	PICHON Jean-Pierre
BROQUAIRE Guy	HENNEBAUT Jean-Marc
CHAMPAIN Jacqueline	JORET Marc
DESNOUES Marylène	HEBERT Raymond
FERNAGU Jean-Marie	LECLAIRE Maryvonne
GOSELIN-FLEURY Geneviève	GODIN Guylaine à partir de 12h30
GUYON Sophie	MARGUERITTE David à partir de 10h40
LEPOTIER Carole	TAVARD Agnès à partir de 12h30
ROUXEL André	LEPOITTEVIN Gilbert
TRAVERT Alain	HUBERT Christiane
RENÉ Annie	Sans

Secrétaire de séance : Mme Angélique BESNARD

Informations et communications diverses

En qualité de maire sortant de la commune accueillant le siège de la commune nouvelle, et conformément aux préconisations de Madame la Préfète en date du 01/12/2015, M. HOULLEGATTE a convoqué l'ensemble des conseillers municipaux à la première séance du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Il a ouvert la séance et a accueilli l'ensemble du Conseil :

« Il me revient au nom de tous, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016 ainsi que des vœux d'épanouissement et de prospérité à notre commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin et à tous ses habitants. C'est un moment historique que nous vivons en ce moment et qui va nous conduire à élire le premier maire de Cherbourg-en-Cotentin. Je ne reviendrai pas sur la genèse de ce beau projet enthousiasmant, si ce n'est pour souligner que cette évolution s'est faite de façon rapide, certes, mais dans la sérénité, la collégialité et la confiance. Le calendrier de l'Épiphanie nous fait aujourd'hui un clin d'œil. Sans doute pour nous inciter à réfléchir sur l'exercice des responsabilités, comme une mission au service de nos concitoyens et sur ces valeurs qui fondent le « vivre ensemble » et pour lesquels nos leviers d'action sont localement déterminants. Souhaitons donc en 2016 que nous puissions, en dépit de nos différences, faire vivre ces valeurs républicaines et démocratiques au service du bien commun. »

Il a ensuite procédé à l'installation des nouveaux conseillers, dont l'élection est intervenue le 18/12/2015, suite à la démission de 3 conseillers que la création de la commune nouvelle a placés en situation d'inéligibilité. Il s'agit de :

- M. Marcel BOURDEL à La Glacerie, élu suite à la démission de M. Denis THEBAULT agent de Cherbourg-Octeville
- M. Philippe LEREVEREND à Tourlaville, élu suite à la démission de M. Gilles LELONG agent de la CUC
- M. Benoît HOUIVET à Tourlaville, élu suite à la démission de M. Jérémie PAIS agent de la CUC.

Il a ensuite procédé à l'annonce des pouvoirs et à la désignation du secrétaire de séance, Mme Angélique BESNARD.

Puis il a passé la présidence à la doyenne pour procéder à l'appel nominal des membres puis à l'élection du Maire.

1) Election du Maire

La plus âgée des membres présents, Mme Catherine HUET, conformément à l'article L2122-8 du CGCT, a pris la présidence de l'assemblée et a donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT.

La Présidente a recueilli les candidatures de :

- M. Benoît ARRIVÉ
- M. Ralph LEJAMTEL

Intervention de M. MARGUERITTE - Cercle du Cotentin :

« Le groupe du Cercle du Cotentin ne prendra pas part au vote pour l'élection du Maire et je souhaiterais vous expliquer la raison pour laquelle nous avons fait ce choix.

Nous ne prendrons pas part au vote car il s'agit pour nous d'un choix de cohérence. Si en effet, nous saluons le moment historique que nous vivons, que nous avons soutenu et dont nous avons approuvé les fondements, nous avons désapprouvé la méthode qui a consisté, selon nous, à ne pas avoir de mandat en 2014 pour pouvoir désigner aujourd'hui le maire en 2016 de Cherbourg-en-Cotentin. La réalité est que ce Maire sera désigné par quelques militants du parti socialiste. Nous ne souhaitons donc pas participer à ce vote car y participer serait légitimer une procédure que nous n'approuvons pas. Notre assemblée délibérante, je le disais, n'a pas de mandat me semble-t-il, notamment car des conseillers n'ont pas pu assumer leur mandat jusqu'au bout compte tenu de la problématique juridique qui s'est posée à eux. Je tiens néanmoins à saluer les conseillers qui rejoignent le groupe du Cercle du Cotentin, à savoir, Messieurs Alain BRUNET, Benoît HOUIVET et Marcel BOURDEL.

Cette position étant expliquée, c'est ce choix de cohérence que je souhaite rappeler. Je souhaite aussi expliquer l'opposition qui sera la nôtre dans les années qui viennent. J'aurai l'honneur de présider le groupe du Cercle du Cotentin qui aujourd'hui est rejoint par la totalité des élus de l'opposition de nos villes respectives et qui a vocation à s'élargir sur la base du grand rassemblement que nous incarnons. Nous incarnons en effet le rassemblement du centre d'abord, le Modem, puisqu'il y aura plusieurs élus Modem qui seront partie prenante de notre groupe UDI. Egalement des républicains, mais surtout puisque cela en

est la force motrice, de la société civile qui a choisi de rejoindre notre groupe d'opposition considérant que la politique proposée par la majorité qui va aujourd'hui s'affirmer n'est pas la bonne.

Cette opposition, je veux dire et je veux la qualifier, sera d'abord une opposition constructive à double titre :

D'abord, elle sera, parce que le cercle du Cotentin l'a démontré, force de proposition et de projets. Nous l'avons été dans nos conseils municipaux respectifs, nous continuerons de l'être pendant ce mandat et dès que c'est possible de faire des propositions pour alimenter la réflexion collective, l'intelligence collective et permettre d'avancer. Nous le serons également lorsque qu'il s'agira de porter les dossiers qui vont dans le souci de l'intérêt général, qui sera notre boussole, notre guide, notre aiguillon et en particulier lorsqu'il s'agira, je veux le dire, de porter en commun des projets qui seront proposés par la majorité régionale, que je rejoins, et qui sera aux côtés de notre collectivité dès lors que l'intérêt général guidera nos actions. Je veux être très clair sur ce point parce qu'un groupe d'opposition, et en particulier le nôtre, n'a pas vocation à s'opposer simplement de façon mécanique mais aussi à contribuer à l'intelligence collective, à la réflexion et à permettre de porter des projets en commun.

Notre opposition sera également vigilante en particulier lorsqu'il s'agira de garantir la transparence des décisions qui seront prises. C'est la raison pour laquelle notre groupe sera, à chaque fois que cela est nécessaire, une force qui posera des questions, qui interrogera la majorité pour assurer la lisibilité du système.

Notre position sera également ferme lorsque l'essentiel sera en jeu et nous le démontrerons dès aujourd'hui en émettant un certain nombre de votes négatifs sur les décisions qui sont prises aujourd'hui par la majorité.

Notre position sera donc constructive, vigilante et ferme. Elle sera bien évidemment aux côtés de la majorité lorsque l'intérêt général la guidera, mais elle sera également contre cette majorité et elle assurera la représentation de nos électeurs qui nous ont apporté leur confiance et à qui je m'adresse par l'intermédiaire de notre assemblée aujourd'hui, pour leur dire que si nous ne prenons pas part au vote c'est bien parce que nous avons choisi la cohérence, mais ils peuvent compter sur nous pour être vigilants et fermes. Je voudrais terminer ces quelques propos en souhaitant bonne chance à la majorité et au futur maire de Cherbourg parce que nous considérons qu'il est nécessaire que ce mandat réussisse dans l'intérêt de nos concitoyens, mais nous serons contre lui et avec lui selon les choix qui seront portés. »

Intervention de M. Ralph LEJAMTEL – La Gauche Debout :

« Mesdames, Messieurs, les élus de Tournayville, La Glacière, Querqueville, Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, Messieurs les maires de ces mêmes communes, Mesdames Messieurs les journalistes,

Nous présentons une candidature du groupe La Gauche Debout et en le faisant nous voulons faire passer deux messages :

En bonne logique arithmétique, le Maire de Cherbourg-en-Cotentin de 2016 ne sera pas issu de nos rangs. Pour autant, nous qui sommes aujourd'hui une assemblée d'élus et non une assemblée élue, nous devrions être attentifs à créer les conditions d'une participation plus effective des citoyens au devenir de notre nouvelle commune. La légitimité est à construire et certaines décisions proposées aujourd'hui nous éloignent de cette légitimité. Nous y reviendrons sur la délégation de certaines compétences au nouveau Maire ou alors en terme d'indemnité par exemple. Dans le prolongement d'un rapport sur l'avenir des institutions, Michel WINOCK a déclaré « notre vie politique n'est pas démocratique en raison de l'écart qui s'est approfondi entre les citoyens et ceux qui les gouvernent ». Nous proposons donc que soit institué un conseil consultatif citoyen. Il donnerait l'occasion aux membres de la Conférence des Maires, sur laquelle nous aurons à nous prononcer en fin de conseil, de prendre appui, de débattre, de consulter, de convaincre et de le faire en lien avec toutes celles et ceux qui seraient intéressés à participer à l'avenir de leur commune. Les sujets sur lesquels cela aurait du sens sont concrets. Les EMR, la santé, les déplacements urbains, la rénovation urbaine. Il nous semble donc important d'installer un dialogue régulier entre les décideurs et les administrés et nous pensons que le prochain maire pourrait avoir à cœur d'instituer ce dialogue en retenant notre proposition et en créant ce conseil consultatif citoyen.

Le second message que nous souhaitons faire passer est celui de notre désaccord de fond avec le projet constitutionnel de déchéance de nationalité. Selon nous il est dangereux de constitutionnaliser hâtivement l'état d'urgence sans avoir préalablement tiré les leçons de la première expérience en terme de danger pour les libertés et d'efficacité pour la sécurité. Notre Constitution ne fait en effet pas qu'organiser les pouvoirs au sein de la République française, elle définit également les limites de ces pouvoirs et protège les libertés fondamentales. Plus spécifiquement, sur le sujet de la déchéance de nationalité, nous rappelons que c'est l'article 15 de la déclaration de 1948 qui a voulu donner à chaque individu quel qu'il soit partout dans le monde indépendamment de ses actes, le droit fondamental à avoir un lien juridique avec un état. Tout individu a droit à une nationalité, nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer sa nationalité. Aujourd'hui, l'exécutif prend à son compte les idéologies

antihumanistes et anti démocratiques que cette idée d'un prétexte sécuritaire autoriserait à déposséder des humains de toute patrie, de tout statut politique, de toute sécurité juridique. Pour nous le droit est attaché à la dignité de la personne quelle qu'elle soit. Pour paraphraser Jean-Marc AYRAULT, nous rappelons cette évidence : « Les crimes sont des crimes, les criminels sont des criminels, les français sont des français. ».

Le Conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- M. Hugo POIDEVIN
- M. Pierre SOETAERT

et Mme HUET a ensuite ouvert le scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. 26 conseillers n'ont pas pris part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 136
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 119
- Majorité absolue : 69

Ont obtenu :

- M. Benoît ARRIVÉ : 108 voix
- M. Ralph LEJAMTEL : 11 voix

M. Benoît ARRIVÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, a été immédiatement installé et a pris la présidence de la séance.

Intervention de M. Benoît ARRIVÉ :

« Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je souhaite en premier lieu vous remercier de la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant maire de Cherbourg-en-Cotentin. Comme vous pouvez vous en douter ce n'est pas sans une certaine émotion que j'endosse cette fonction de premier maire de la commune nouvelle. Premier maire de cette commune unie que nombre de nos concitoyens appellent de leur vœux depuis des années et que, ensemble, nous sommes parvenus à construire.

Cette confiance m'honore et bien sûr m'engage. Je mesure en effet la responsabilité qui est dorénavant la mienne. La présidence de la communauté urbaine que j'exerçais depuis plus d'un an et demi était bien entendu une charge lourde et importante mais je sais que l'écharpe de maire revêt, en plus des responsabilités qu'elle implique, une charge symbolique très forte aux yeux des élus et des 83.000 habitants de cette ville. Je m'efforcerai d'exercer cette fonction avec la même dignité, la même impartialité, le même respect pour chacun d'entre vous et j'espère la même vision prospective que d'autres ont eue avant moi dans cette agglomération.

J'ai en ce moment une pensée pour Jean-Pierre Godefroy qui fut, il y a vingt ans, mon père en politique. C'est lui qui, le premier, m'a accordé sa confiance et a guidé mes premiers pas en me faisant profiter de sa très grande expérience. Merci Jean-Pierre, je sais ce que je te dois.

Je veux aussi remercier Geneviève Gosselin. Geneviève, tu étais à mes côtés à la CUC comme première vice-présidente et tu n'as pas souhaité devenir maire-adjointe de la commune nouvelle afin de te consacrer pleinement à ton mandat de parlementaire. Je regrette et comprends à la fois ce choix. Je sais l'engagement qui a été le tien à la mairie de Cherbourg-Octeville puis à la CUC et au SCOT où tu as mené un travail difficile mais ô combien stratégique pour l'aménagement de notre territoire. Tous nos vœux de réussite t'accompagnent, notamment au sein de la mission parlementaire d'information sur le financement du terrorisme.

Je veux aussi embrasser mon épouse et mes deux enfants et les remercier de leur patience.

Bien entendu, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux aux cinq maires qui m'entourent. Jean-Michel, Bernard, Gilbert, Jean-Marie, Jean-Michel : Cherbourg-en-Cotentin n'aurait pas existé sans vous. C'est une évidence mais il me semble juste, à cet instant, de redire votre engagement pour la commune nouvelle. Votre exigence aussi car, soucieux des intérêts de nos administrés, vous avez travaillé depuis six mois pour que la nouvelle organisation soit équilibrée, solidaire et forte. A aucun moment, vous n'avez renoncé à vos prérogatives. A aucun moment, vous n'avez abdiqué sur ce qui était fondamental à vos yeux. Cette exigence permanente a permis de construire ce nouvel édifice de façon pertinente.

Rien n'aurait existé sans vous, je l'ai dit, et rien n'existera sans vous. La commune nouvelle est créée, son exécutif sera en place dans quelques minutes et il nous incombera à tous, à moi comme maire, à vous comme maires-délégués et maires-adjoints de la commune nouvelle et bien entendu à nos maires-adjoints... il nous incombera à tous réunis ce matin de montrer que ce nouveau cap institutionnel que nous avons fixé était le bon.

Une page se tourne. Avec elle disparaît une organisation vieille de 45 ans, celle des cinq villes et de la communauté urbaine. Avec elle se ferme aussi une parenthèse de quelques mois consacrée au travail institutionnel de construction de la commune nouvelle. Bien entendu, je le disais tout à l'heure, il nous reste à stabiliser l'édifice que nous venons de construire.

Il nous reste avec les 2300 agents de la collectivité que je tiens à saluer, à achever le travail d'organisation des services pour mener à bien l'ensemble de nos missions.

Mais notre vrai travail, la nouvelle page que nous devons écrire, c'est l'inscription de Cherbourg-en-Cotentin dans une nouvelle dynamique. C'est notre mandat, notre responsabilité de poursuivre la transformation de notre cité, de lui donner son rang dans la compétition des territoires, que l'on peut déplorer mais qui est une réalité. C'est la responsabilité qui nous a été confiée et nous en sommes redevables devant nos concitoyens.

C'est eux qui doivent vite percevoir les effets du changement que nous venons d'amorcer.

Chers amis, chaque rendez-vous électoral nous le rappelle avec plus d'insistance : les habitants de ce pays attendent de nous que nos débats, que nos décisions se traduisent par des effets plus concrets, plus directs dans leur vie courante. Le mandat local est celui qui, par excellence, permet d'agir directement sur le quotidien. Nous devons plus que jamais garder cela à l'esprit. Ne jamais oublier pourquoi nous sommes élus.

La commune nouvelle, parce qu'elle est plus vaste ne doit pas nous éloigner des habitants. J'en serai garant. Mais cet engagement de proximité inscrit dans la charte de gouvernance, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant. Je serai aussi vigilant à ce que nos échanges, nos réflexions, nos débats restent systématiquement en prise avec ce que l'on attend de nous.

Ce conseil municipal est une enceinte politique. Elle le restera. Mais elle ne doit pas, elle ne peut pas être une arène où des tribuns locaux viendront porter une parole publique détachée des contingences locales.

La tâche est immense. Notre ville a besoin de moderniser ses services publics. Ils doivent être accessibles à tous, efficaces et répondre aux attentes de notre époque. Nous devons nous nourrir de l'expérience accumulée dans chaque ville, non pas pour trouver le plus petit dénominateur commun qui permettra à chaque commune déléguée de préserver ses acquis. Au contraire, nous devons nous nourrir des expériences des uns et des autres pour progresser, pour rationaliser nos fonctionnements pour offrir un meilleur service, pour être en permanence à l'écoute des besoins des habitants. La qualité des fonctionnaires qui nous entourent nous le permet. Je n'ai pas d'inquiétude là-dessus. Je sais leur engagement et leur sens du devoir. Notre rôle à nous élus est de dire où nous voulons aller et comment y aller.

Cela vaut dans le domaine du développement social, de la santé, de l'aide au plus démunis, des services aux personnes âgées. Cela vaut aussi en matière culturelle et sportive, dans notre relation au tissu associatif qui fait la richesse de cette ville.

La tâche est importante dans le domaine de l'économie, du commerce et de l'emploi. La commune nouvelle doit nous permettre de mieux promouvoir notre territoire en Normandie, en France et à l'étranger. L'image d'une région, d'un bassin d'emploi est aujourd'hui un élément majeur, décisif dans son développement. Nous devons nous donner les moyens non pas de changer cette image, car elle n'est pas

mauvaise, mais de la développer, de l'enrichir en un mot nous devons nous faire mieux connaître. Nous devons faire envie, valoriser nos atouts. Et nous en avons... La révolution énergétique qui se profile dans le monde entier est notre chance. Notre expérience dans ce domaine, notre situation géographique, notre port nous confèrent des atouts que beaucoup nous envient.

Notre avance est grande. Elle se concrétisera très vite, dès cette année j'espère, par la création d'activités nouvelles. Nous devons faire fructifier cela. Continuer de bâtir sur nos atouts. Non pour nous en glorifier mais tout simplement pour créer de l'emploi. Ce travail devra se faire en lien avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Cet objectif, l'emploi était au cœur de mon mandat à la CUC. Il le demeurera. La redynamisation des centres-villes aussi. La commune nouvelle réunit en son sein toutes les compétences pour y parvenir : urbanisme, logement, développement économique, aides diverses. Nous devons être en mesure d'agréger ses compétences au bénéfice d'un projet de ville moderne, convivial et générateur de mieux vivre ensemble.

Je crois profondément qu'une ville par son architecture, par sa variété crée du lien social, du bien vivre ensemble et du rayonnement. Le succès des grandes villes françaises s'est bâti sur cette alchimie. Cherbourg-en Cotentin en a les ingrédients. A nous de réussir cet amalgame pour le bien-être de tous.

Je crois aussi que nous devons nous ouvrir à nos voisins. La principale ville du département ne peut demeurer à part. L'évolution institutionnelle attendue du Cotentin nous rapprochera des cités qui nous jouxtent. Mais cette ouverture ne doit pas s'arrêter là. Notre entrée dans le réseau de villes créé par l'agglomération caennaise doit nous permettre de tisser d'autres liens en Normandie pour partager et nous nourrir d'autres expériences.

Les défis de l'époque sont nombreux. Nous ressentons tous la difficulté qu'a notre pays à y faire face. Les épreuves qu'il vient de traverser ont contribué à ébranler plus encore une confiance que l'on sentait déjà fuir.

La commune nouvelle, bien entendu, n'est pas la baguette magique qui nous permettra d'effacer cela d'un seul coup. Elle nous permet cependant d'être plus aptes à relever certains défis.

Elle nous donne en effet un avantage « concurrentiel » sur les autres territoires. A l'heure où toutes les collectivités se sont résolues ou vont devoir se résoudre à augmenter leurs impôts, nous allons baisser les nôtres. A l'heure où certaines agglomérations vont agréger des territoires éparses, nous allons rejoindre un Cotentin varié, dynamique, riche et pourvoyeur d'emplois.

Je veux donc placer la suite de ce mandat sous le signe de l'optimisme. Non pas d'un optimisme béat mais d'un optimisme mesuré. Ce sera ma conclusion : la commune nouvelle n'est pas la solution à tous les problèmes mais elle est une chance pour notre territoire de reprendre son avenir en main, une opportunité pour ne plus subir les événements sans pouvoir réagir.

La condition pour que nous y arrivions est que nous tous, élus, quelle que soit la ville dont nous sommes issus et quelle que soit notre famille politique, sachions aborder autrement l'exercice de notre mandat. Que nous sachions ensemble donner du corps et du cœur à Cherbourg en Cotentin, maintenir une conception de la politique faite de proximité avec les habitants et d'engagement à leur service et à celui d'un territoire. C'est ainsi que je vois la suite de ce mandat. C'est ainsi que je l'exercerai et c'est ainsi que j'entends avec vous toutes et tous, administrer cette collectivité.

Je vous remercie de votre attention. »

2) Détermination du nombre d'adjoints

Intervention de M. FEUILLY - Cercle du Cotentin :

« Avec une telle proposition vous allez faire rentrer Cherbourg-en-Cotentin dans le Guinness des records. Cela pourrait être de la bonne communication mais cela va à l'opposé de la raison d'être de cette nouvelle commune qui devait nous mener vers plus de mutualisation à des fins économiques. Expliquez-nous donc la cohérence d'une telle mesure qui à l'évidence par son coût, va vous compliquer la tâche pour atteindre l'objectif de baisse fiscale que vous vous êtes engagé à tenir. »

Réponse de M. le Maire :

« Ecoutez, nous avons déjà eu le débat M. FEUILLY, vous le verrez tout à l'heure puisque vous parlez du coût que, les enveloppes indemnitaires qui sont proposées sont les mêmes que par le passé. Dans cette phase de transition, nous nous étions engagés à avoir un conseil municipal qui était l'agrégat de l'ensemble des élus issus des dernières élections afin de respecter le processus démocratique, nous avons, les maires comme moi-même, souvent répondu à cette question. Donc, effectivement nous avons fait le choix (mais c'est d'ailleurs ce que la plupart des communes nouvelles en France vont faire et je vous rappelle qu'il y en a plus de 130 aujourd'hui) de conserver l'ensemble des élus qui ont été élus aux dernières municipales pendant la phase de transition et donc en ce qui concerne le nombre d'adjoints vous noterez que la loi permettait 48, nous faisons le choix de ne vous en présenter que 18, ça me semble être cohérent et surtout ça permet de respecter à la fois nos engagements et les équilibres passés dans cette phase de transition de la construction de la commune nouvelle qui nous conduira jusqu'en 2020. »

M. FEUILLY :

« Cela vous permet surtout de préserver les postes de chacun mais encore une fois vous allez vous éloigner de la masse des citoyens qui ne comprend pas cette surdité générale des élus majoritaires à ne pas prendre les bonnes décisions au moment venu. »

M. le Maire :

« Ecoutez, très bien, on prend bonne note. »

Le Conseil municipal fixe à 18 le nombre d'adjoints au Maire auxquels s'ajoutent les 5 maires délégués qui sont maires-adjoints de droit.

Vote du CM

Abstention : 14

Contre : 27

Pour : 121

3) Election des adjoints au Maire

M. le Maire a donné lecture des articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a ensuite recueilli la liste conduite par Mme Annick GODEFROY, puis a invité le conseil à procéder à l'élection des adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. 26 conseillers n'ont pas pris part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 136
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 117
- Majorité absolue : 69

a obtenu :

- Liste conduite par Mme Annick GODEFROY : 117 voix

La liste conduite par Mme Annick GODEFROY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| 1. Annick GODEFROY | 10. Frédéric BASTIAN |
| 2. Nicolas VIVIER | 11. Florence LE MONNYER |
| 3. Sylvie DELAUNAY | 12. Patrick LEROUX |
| 4. Arnaud CATHERINE | 13. Claudie LAUNOY |
| 5. Régine BESUELLE | 14. Michel LOUISET |
| 6. Sébastien FAGNEN | 15. Martine FATOME |
| 7. Catherine GENTILE | 16. Louis POUTAS |
| 8. Hervé BURNOUF | 17. Anna PIC |
| 9. Agnès TAVARD | 18. Philippe BAUDIN |

Les adjoints nouvellement élus sont appelés pour s'installer et les délégations sont annoncées

- *Annick GODEFROY : administration générale, police spéciale, élections, ERP*
- *Nicolas VIVIER : ressources humaines*
- *Sylvie DELAUNAY, marchés, CAO, relations à l'usager, gestion des accueils*
- *Arnaud CATHERINE : éclairage public, énergie, transition énergétique, réseau de chaleur*
- *Régine BESUELLE : espaces verts, embellissement, ruralité*
- *Sébastien FAGNEN : urbanisme opérationnel, habitat, PLH, développement commercial, renouvellement urbain*
- *Catherine GENTILE : culture et patrimoine*
- *Hervé BURNOUF : voirie, espaces publics, police municipale, gestion du domaine public et stationnement*
- *Agnès TAVARD : propreté*
- *Frédéric BASTIAN : développement social et promotion de la santé*
- *Florence LE MONNYER : cycle de l'eau, GEMAPI*
- *Patrick LEROUX : développement durable, environnement et agenda 21*
- *Claudie LAUNOY : politique de la ville, économie sociale et solidaire, GUP*
- *Michel LOUISET : plaisance et filières nautiques*
- *Martine FATOME : systèmes d'information et modernisation de l'administration*
- *Louis POUTAS : transports publics et mobilité*
- *Anna PIC : relations internationales et coopération décentralisée*
- *Philippe BAUDIN : gestion et valorisation des déchets*

M. le Maire invite les conseillers à applaudir de nouveau les élus et en profite pour énoncer, par souci de transparence, les délégations qu'il se réserve ainsi que celles confiées aux maires délégués, adjoints de la commune nouvelle :

- *Monsieur le Maire : Communication, projets de territoire, promotion et attractivité du territoire, EMR, évolutions institutionnelles et sports de haut niveau*
- *Bernard CAUVIN : gestion des politiques publiques, tarification, tourisme, Cité de la mer*
- *Jean-Michel HOULLEGATTE : économie, enseignement supérieur, aménagement du territoire, contractualisation*
- *Gilbert LEPOITTEVIN : finances, contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques*
- *Jean-Marie LINCHENEAU : urbanisme règlementaire, urbanisme commercial, PLU*
- *Jean-Michel MAGHE : bâtiments, entretien des locaux, abattoir et atelier mécanique*

M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu.

4) Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervention de M. BRUNET – Le cercle du Cotentin :

« Deux questions. La première concernant l'alinéa 11 concernant la fixation des rémunérations des honoraires d'avocats, notaires, huissiers, ... Quelle méthode employez-vous pour fixer les rémunérations ? La deuxième question concerne les deux alinéas 17 (qui sont quelque peu différents entre le maire et les maires délégués) sur le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux. Est-ce que ces véhicules municipaux ne sont pas assurés et comment se fait-il que le conseil municipal doive fixer les indemnités des conséquences dommageables, effectivement au cas où il y aurait des problèmes vis à vis des particuliers ? »

Réponse de M. ARRIVE :

« Sur la première question sur la fixation des honoraires, ..., c'est la procédure classique relative à leurs honoraires et à leur consultation et sur le deuxième point le 1^{er} alinéa c'est dans la limite fixée par le conseil municipal et le 2^e alinéa c'est quel que soit leur montant après forcément les assurances interviennent puisqu'on a un contrat flotte important c'est aussi l'intérêt de la mutualisation dans le cadre de Cherbourg-en-Cotentin puisque j'en profite pour vous indiquer que les contrats seront renégociés donc on doit aussi faire des économies sur le contrat flotte, c'est donc un aspect légal au-delà des contrats d'assurances en fonction du nombre de responsabilités, mais ça vient après les assurances, il y a peu de cas où la collectivité est amenée à régler les dommages des accidents puisque les assurances sont là pour ça et font leur travail dans ce cas-là. »

Intervention de M. CHEMIN - La gauche debout :

« L'article L2122-22 définit les attributions déléguées au Maire, l'article autorise aussi de limiter le périmètre de certaines attributions, le groupe la gauche debout souhaite que le débat sur des enjeux à caractère social soit toujours présent sur les tarifs des crèches, cantines, et accès aux bibliothèques et écoles de musique. A ce titre nous demandons de sortir du périmètre de l'alinéa 2 les tarifs de ces derniers établissements. De même autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions sur la création ou non des écoles élémentaires et maternelles, ne permet pas le dialogue efficace dans notre assemblée, nous souhaitons que l'alinéa 13 soit soumis à l'avis du conseil municipal ou d'un conseil citoyen. »

Réponse de M. le Maire :

« D'abord une précision, c'est que le Maire rend compte de l'ensemble de ses décisions devant le conseil. Régulièrement, à la communauté urbaine, vous m'interrogez déjà sur les décisions du Président donc encore une fois le Maire rend compte à chaque conseil dans les premières délibérations de l'ensemble de ses décisions. Ce n'est pas une délégation sans conseil, bien entendu certains points qui figurent peuvent de toute façon être présentés s'il le faut en conseil. La délibération qui vous est présentée correspond à une modalité classique d'organisation de la gouvernance communale pour plus d'efficacité et éviter de saturer les conseils. Pour votre information nous avons repris exactement ce qui se faisait à Cherbourg-Octeville et dans la plupart des villes de l'agglomération, je parle sous le contrôle des Maires. »

Intervention de M. LEJAMTEL - Front de Gauche :

« Sur le point 4 de ce qui est délégué ? C'est une délégation de compétence, cela signifie qu'il n'y a pas de délibération du conseil municipal c'est une délégation de compétence donc une délégation de pouvoirs et de fait vous rendez compte mais il ne peut pas y avoir de délibération et si je prends le point 13 sur la création de classes dans les établissements d'enseignement. Nous allons nous retrouver dans un nouveau périmètre qui est celui de Cherbourg-en-Cotentin et la possibilité d'ouvrir une classe à tel ou tel endroit de la commune est un sujet important et nous trouvons dommage que dans le cadre de cette nouvelle commune on laisse de côté la possibilité aux élus de pouvoir débattre de ce sujet qui est important. Sur le point 2, fixer les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire et nous discutons de la partie des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et dans les débats qu'il y a eu sur ce texte de loi, il est suggéré d'être attentif au périmètre de cette délégation. Donc pouvez-vous nous dire que ce périmètre ne concerne pas les frais de cantine, les frais de crèche, les frais de bibliothèque et ceux de l'école de musique ».

Monsieur Arrivé répond que les points cités ne figurent pas dans la délibération et qu'ils pourront donc continuer de passer en conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les attributions citées ci-dessous :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux,
- 2) fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, quel qu'en soit le montant,
- 3) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 1 000 000€ HT ;
- 5) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 6) passer les contrats d'assurances ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférents ;
- 7) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.
- 16) intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :
 - saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - contentieux de l'annulation,
 - contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,
 - contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
 - saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales et notamment le Tribunal d'Instance, de Grande Instance, cour d'appel et la cour de cassation ;
- 17) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux quel que soit leur montant ;
- 18) donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 10 000 000€ ;
- 22) exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240 et suivants du code de l'urbanisme ;
- 23) prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26) demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions dans les conditions les plus larges possibles.

Vote du CM

Abstention : 37

Contre : 10

Pour : 115

5) Création d'un Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal décide de procéder à la création d'un Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal décide de confier au Centre Communal d'Action Sociale ainsi créé la mise en œuvre de l'action sociale.

Le Conseil municipal décide d'établir le siège du Centre Communal d'Action Sociale au Chef-lieu de Cherbourg-en-Cotentin, sis 2, rue des Bastions jusqu'à la réintégration dans les locaux réhabilités du 10 place Napoléon à Cherbourg-Octeville.

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale le personnel et les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à élaborer et signer tout document y afférent.

Vote du CM Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 157

6) Fixation du nombre d'administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin

Le Conseil municipal décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS.

Le Conseil municipal décide de répartir le nombre de membres au Conseil d'Administration de la façon suivante :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal,
- 8 membres nommés par le Maire de Cherbourg-en-Cotentin.

Vote du CM Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 157

7) Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin

Le Conseil municipal a procédé à la désignation par vote au scrutin secret, des 8 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Les 8 représentants sont les suivants :

1. Frédéric BASTIAN
2. Nelly SEBIRE
3. Marie-Claire BAUDIN
4. Catherine DUPREY
5. Jean-Marc HENNEBAUT
6. Gilbert LEPOITTEVIN
7. Odile LEFAIX-VERON
8. Valérie VARENNE

Vote du CM Abstention : 43 Contre : 1 Pour : 117

Etant précisé qu'un Conseiller municipal n'a pas pris part au vote

8) Autorisation de versement de subventions avant le vote du budget

Intervention de M. VIGNET – Groupe écologiste :

« Par rapport à toutes ces subventions qui sont primordiales et importantes pour notre population, il y en a une que nous n'avons jamais cautionnée : la subvention Nucléopolis. Au moment du vote du budget, nous ferons comme d'habitude, nous voterons contre. Cependant, pour des raisons techniques, nous voterons pour cette délibération car il est primordial que les autres associations puissent fonctionner. »

Le Conseil municipal alloue les montants aux associations et autres organismes suivants et autorise M. le Maire à mandater les sommes correspondantes :

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention (Acompte ou montant global)
INVESTISSEMENT				
2041581	participation révision SCOT	Syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin	EPCI	20 554
2041582	Equipement Aéroport	SMC	EPCI	62 500
2041583	Travaux site universitaire	SMC	EPCI	35 000
204172	PIH Equipement de 10 logements étudiants meublés	Presqu'île Habitat	OPCHLM	15 000
20421	Action 30 - Améliorer la santé des habitants	multiple		8 000
20422	10 rue Mathieu Equeurdreville - PIH	Presqu'île Habitat	OPCHLM	7 000
	160 rue Victor Hugo Cherbourg - PIH	Presqu'île Habitat	OPCHLM	7 000
	Secteur Chardine 10 logements	HLM du Cotentin	SA	35 000
	Secteur Chardine 20 logements	HLM du Cotentin	SA	70 000
	Secteur Chardine 20 logements BBC	HLM du Cotentin	SA	15 000
	PSLA 14 logements Mesliers Querqueville	HLM du Cotentin	SA	98 000
	OPAH 2016/2020 subventions aux propriétaires	multiple		90 000
FONCTIONNEMENT				
65731	Produits terroir "Chiclana"	IUT Cherbourg-Manche	Etablis. Enseign. Public	1 000
	Les Alticiades	IUT Cherbourg-Manche	Etablis. Enseign. Public	500
657358	Fonction. association ADRESRANC	SMC	EPCI	71 250
	Fonction. Technopôle	SMC	EPCI	39 375
	Fonction. Aéroport	SMC	EPCI	80 194
	Pays d'accueil touristique	SMC	EPCI	32 000
	Soutien enseignement universitaire	SMC	EPCI	39 250
	Campus des métiers	SMC	EPCI	3 750
65737	Fonctionnement de l'EPCC et participation financement Spring	Centre régional des arts du cirque - La Brèche	EPCC	226 500
65738	Echanges scolaires - fournitures scolaires	Collèges	Enseignt secondaire public	46 000
	Echanges scolaires - fonds jeunes et l'Europe	Lycées	Enseignt secondaire public	5 000
	Salon de plaisance	ASPRONAUTE	Association	10 000
	Rencontres de la mer	CCI	Etablissement public	1 500
	Visites pédagogiques - fournitures scolaires	Lycées techniques	Enseignt secondaire public	12 500
6574	Journées sportives communautaires	Union Française des Associations Sportives des employés comunautaires	Association	22 299
	Batterie fanfare	Batterie fanfare des sapeurs pompiers	Association	1 525
	Action n°8 projets découv. Env. jeunes	multiple		15 000
	Agents transférés de la CGE prévention santé-dépendance part patronale	AG2R	GIE	9 176
	Challenger Tennis Manche-Cherbourg	Amicale du Challenger de Cherbourg	Association	32 500
	Open féminin de tennis	Comité départemental de tennis	Association	3 000

	Trophée Ile Pelée	Association sportive universitaire	Association	3 000
6574	Océan Racing (mérathon)	Comité départemental de canoë kayak de la Manche	Association	2 000
	Coupe France aviron de mer	Fédération française du sport universitaire SUAPS	Association	1 000
	3 Jours de Cherbourg	Amicale cycliste des 3 jours	Association	10 000
	Tour du Cotentin	AST Cyclisme	Association	2 000
	Foulées de la Presse	Amicale Cherbourg Marathon	Association	9 100
	A la belle étoile	Amicale Cherbourg Marathon	Association	500
	La printanière	UST	Association	500
	Tournoi international festi'hand	Comité d'organisation Festi'hand	Association	8 500
	Basket féminin	Union Sportive de La Glacerie	Association	15 000
	Fonctionnement de l'association	Club de loisirs de Tourlaville	Association	202 500
	Cinémovida	Association La Mancha	Association	1 500
	Les Artzimitéés	Musiques en Herbe	Association	12 000
	Fête des produits de la mer et du terroir	Association mer et terroir en Cotentin	Association	1 600
	La fête du pain	Maison du boulanger	Association	800
	Film documentaire J. Hébert	Les productions de la Grande Vallée	Association	7 500
	Soutien à la MEF -	Maison de l'Emploi et de la Formation	Association	205 094,80
	Subvention Nucléopolis	Nucléopolis	Association	25 000
	PCET action C2 diagnostic énergétique	multiple		5 000
	Prévention délinquance	multiple		28 000
	Bulletin d'information Areva NC	CLI Areva NC	Association	2 000
CIT - Espace incubation	Ass. Normandie-Incubation	Association	3 000	
Budget DMA 6574	Motivation collecte de verre	Cœur et Cancer	Association	7 000
	Relais enfant textile	Relais enfant	Association	6 000
6574	Fonctionnement de l'association	En sortant de l'école	Association	28 000
	Fonctionnement de l'association	Collège des Provinces (REP+)	Association	6 800
	Fonctionnement de l'association	MJC CAC	Association	308 941
	Fonctionnement de l'association	Maison pour tous Léo Lagrange	Association	287 356
	Fonctionnement de l'association	OCLVO	Association	205 000
	Fonctionnement de l'association	FONJEP- Directeur et animateur MPT	Association	113 000
	Fonctionnement de l'association	FONJEP MJC	Association	75 000
	Fonctionnement de l'association	Petits marmots	Association	52 045
	Fonctionnement de l'association	SOL'AIR	Association	40 000
657361	Fonctionnement Caisse des écoles	CAISSE DES ECOLES	Etablissement public	42 000
657362	Fonctionnement CCAS	CCAS	Etablissement public	1 942 180
6574	Fonctionnement FJT	Foyer des jeunes travailleurs	Association	140 000
	PLH accompagnement des jeunes	Foyer des Jeunes Travailleurs	Association	15 000

	Fonctionnement de l'association	ASSOCIATION CULTURELLES	Association	24 500
65737	Fonctionnement de l'EPCC	ESAM C2	EPCC	428 866
	Fonctionnement de l'association	LE Trident Scène nationale	Association	916 708
	Fonctionnement de l'association	Le point du jour netre des arts éditeur	Association	50 000
	Fonctionnement de l'association	festival du livre de jeunesse	Association	55 568
	Fonctionnement de l'association	SPA	Association	35 000
	Fonctionnement de l'association	CASCS	Association	94 166
	Fonctionnement de l'association	Cherbourg Animations	Association	26 713
	Fonctionnement de l'association	PASS ECOLE	Association	10 000
	Fonctionnement de l'association	Ecole voile et vent	Association	40 000
	Fonctionnement de l'association	Association sportive tourlavillaise	Association	80 000
	Fonctionnement de l'association	Atelier musical des artistes du Cotentin(AMAC)	Association	10 000
	Fonctionnement de l'association	Association du Cinéma Le Palace	Association	5 884
	Fonctionnement de l'association	Patronage Laïque d'Equeurdreville (PLE)	Association	11 936
	Fonctionnement de l'association	Comité des Fêtes d'Equeurdreville	Association	2 592
	Fonctionnement de l'association	Comité des Fêtes Ouest Equeurdreville	Association	2 063
	Fonctionnement de l'association	Association C'Jeune	Association	2 543
	Fonctionnement de l'association	FCPE – Patrouilleurs	Association	6 950
6574	Fonctionnement de l'association	Tennis Club d'Equeurdreville-Hainneville (TCEH)	Association	9 767
	Fonctionnement de l'association	Football Club d'Equeurdreville-Hainneville (FCEH)	Association	30 000
	Fonctionnement de l'association	Association Sportive d'Hainneville (ASH)	Association	29 000
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive du Travail (UST) – Cyclisme	Association	2 850
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive du Travail (UST) – Basket	Association	15 333
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive du Travail (UST) – Tennis de table	Association	2 000
	Fonctionnement de l'association	Forum des métiers et des formations du Cotentin (Anciennement CARRIERE 2000)	Association	5 795
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive de La Glacerie omnisports (USLG). Financement poste M. Syffert	Association	5 500
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive de La Glacerie omnisports (USLG). Financement poste Mme Lezelec	Association	32 500
6574	Fonctionnement de l'association	Union Sportive de La Glacerie omnisports (USLG). Financement poste M. Pare	Association	26 500
	Fonctionnement de l'association	Union Sportive de La Glacerie omnisports (USLG). Financement poste M. Blot	Association	13 400

Fonctionnement de l'association	Union Sportive de La Glacière omnisports (USLG). Financement poste M. Picot	Association	11 900
Fonctionnement de l'association	Amicale cycliste d'Octeville	Association	19 002
Fonctionnement de l'association	ASC Athlétisme	Association	24 301
Fonctionnement de l'association	ASC Judo	Association	9 341
Fonctionnement de l'association	ASC Natation	Association	34 554
Fonctionnement de l'association	ASCBR Blanc Ruisseau	Association	44 237
Fonctionnement de l'association	Cherbourg club aviron de mer	Association	17 722
Fonctionnement de l'association	Club gymnique cherbourgeois	Association	34 819
Fonctionnement de l'association	Club de kayak de mer du nord-Cotentin	Association	5 091
Fonctionnement de l'association	Echecs + Cherbourg-Octeville	Association	9 396
Fonctionnement de l'association	Nord-Cotentin Mountain bike	Association	2 488
Fonctionnement de l'association	Octeville Natation	Association	38 899
Fonctionnement de l'association	Ecole de voile de Cherbourg	Association	50 579
Fonctionnement de l'association	ASC Basket	Association	162 058
Fonctionnement de l'association	ASC Base-Ball	Association	11 188
Fonctionnement de l'association	ASC Football	Association	140 013
Fonctionnement de l'association	JSC jeunesse sportive cherbourgeoise	Association	256 065
Fonctionnement de l'association	NC Hop - Nord Cotentin hockey plus	Association	26 335
Fonctionnement de l'association	RCCH - Rugby club cherbourg Hague	Association	32 664
Fonctionnement de l'association	ASAM Association sportive Arsenal Marine	Association	30 610
Fonctionnement de l'association	OHS-Octeville Hague Sport	Association	42 520
Fonctionnement de l'association	PLO-Patronage laïque Octeville	Association	42 908

Le Conseil municipal autorise le versement aux associations de subventions supérieures à 23 000 € et pour lesquelles une convention d'objectif a été signée.

Le Conseil municipal décide de prévoir au Budget Primitif 2016 les subventions à ces associations ou autres organismes pour un montant supérieur ou égal à celui prévu par cette délibération.

Vote du CM

Abstention : 30

Contre : 0

Pour : 130

9) Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits d'investissement ci-dessous, par budget :

Budget principal.....	12 243 098.44 €
Budget annexe du port de plaisance.....	150 307.48 €
Budget annexe locations et prestations de service.....	75 353.33 €
Budget annexe des parkings.....	36 852.34 €
Budget annexe espaces d'activités économiques.....	215 250.00 €

Budget annexe de l'eau.....	697 525.00 €
Budget annexe de l'assainissement.....	864 075.00 €
Budget annexe de l'abattoir.....	5 000.00 €
Budget annexe des bâtiments d'activités.....	22 400.00 €
Budget annexe des transports publics.....	466 563.00 €
Budget annexe des déchets ménagers et assimilés.....	258 416.00 €
Budget annexe camping.....	15 687.00 €

Ces montants se situent dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2015), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote du CM Abstention : 32 Contre : 0 Pour : 130

10) Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité – Convention Ville/Etat

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de dématérialisation des actes généraux soumis au contrôle de légalité avec l'Etat.

Toute modification, liée notamment à la nature des actes à soumettre au contrôle de légalité, fera l'objet d'un avenant.

Vote du CM Abstention : 3 Contre : 0 Pour : 159

11) Création des conseils des communes déléguées

Le Conseil municipal décide de créer au sein de chaque commune déléguée un conseil communal
Le Conseil municipal décide de fixer un nombre de conseillers communaux équivalant à celui mis en place dans chaque commune lors du renouvellement général des assemblées en 2014, soit :

- Cherbourg-Octeville : 39,
- Equeurdreville-Hainneville : 33,
- Tourlaville : 33,
- Querqueville : 29,
- La Glacerie : 29.

Le Conseil municipal désigne les conseillers siégeant dans les communes historiques comme conseillers des communes déléguées correspondantes dans le respect du choix exprimé par les électeurs en 2014.

Vote du CM Abstention : 2 Contre : 4 Pour : 156

12) a) Détermination du nombre d'adjoints aux Maires délégués

Afin de respecter au mieux la représentation qui existait dans les communes historiques et à la Communauté Urbaine de Cherbourg.

Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints comme suit :

- Cherbourg-Octeville : 11,
- Equeurdreville-Hainneville : 9,
- Tourlaville : 7,
- Querqueville : 6,
- La Glacerie : 7.

Vote du CM Abstention : 10 Contre : 31 Pour : 121

b) Désignation des adjoints aux Maires délégués

M. le Maire a proposé la liste suivante :

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville :

- 1- Lydia THIEULENT
- 2- Christian BERNARD
- 3- Guylaine GODIN
- 4- Muriel JOZEAU-MARIGNE
- 5- Franck TISON
- 6- Christian CATHERINE
- 7- Jean LAGARDE
- 8- Dominique VAYET
- 9- Daniel LERECULEY
- 10- Marie-Françoise LEBONNOIS
- 11- Barzin BONYADI

Commune déléguée de Querqueville :

- 1- Daniel LEGOUIX
- 2- Nathalie MADEC
- 3- Jean-Marc HENNEBAUT
- 4- Raymond HEBERT
- 5- Gaëlle PEYPE
- 6- Guy BROQUAIRE

Commune déléguée de La Glacerie :

- 1- Thierry LETOUZE
- 2- Catherine DUPREY
- 3- Pascal BRANTONNE
- 4- Anne AMBROIS
- 5- Alain TRAVERT
- 6- Chantal RONSIN
- 7- Jean-Pierre PICHON

Commune déléguée de Tourlaville :

- 1- Nelly SEBIRE
- 2- Monique LORIMIER
- 3- Claude LIOT
- 4- Anne CREN
- 5- Dominique PINEL
- 6- Claudine SOURISSE
- 7- Hubert VIGNET

Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville :

- 1- Odile LEFAIX-VERON
- 2- Dominique HEBERT
- 3- Nelly LEMARINEL
- 4- Jean-Pierre LELOY
- 5- Marie-Claire BAUDIN
- 6- Noureddine BOUSSELMAME
- 7- Isabelle MARIVAUX
- 8- Marc SPAGNOL
- 9- Bertrand LEFRANC

Puis, il a invité le conseil à procéder à la désignation des adjoints aux Maires délégués.

Il est précisé que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de n'a pas procéder à la désignation au scrutin secret.

Les adjoints aux maires délégués de la liste ont été proclamés adjoints au Maires délégués et immédiatement installés :

Vote du CM

Abstention : 10

Contre : 31

Pour : 121

13) Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Intervention de M. Margueritte – Cercle du Cotentin:

« Le groupe du Cercle du Cotentin va voter résolument contre cette délibération et il va s'en expliquer avec la ferme volonté d'expliquer aux électeurs, aux citoyens qui liront la presse ce que vous avez décidé et ce que vous avez décidé part du principe qu'il ne fallait pas faire d'efforts. Or, pour nous, il y a un point essentiel, c'est lorsque l'on demande des efforts dans cette période difficile de crise, il faut être exemplaire soi-même et faire des efforts. Vous auriez pu vous-même Monsieur le Maire faire un geste en réduisant votre indemnité en tout cas en ne la portant pas au plafond maximum puisque c'est le choix que vous faites et vous auriez pu d'autant plus le faire que vous êtes en situation de cumul de mandats puisque vous allez être conseiller régional d'opposition, mais c'est une coutume visiblement pour certains socialistes de proclamer que l'on est contre le cumul des mandats mais d'oublier de s'appliquer soi-même cette règle. Je pense que c'est un effort que vous auriez pu faire, c'est un effort que les maires délégués et les adjoints des communes déléguées auraient pu faire également dans la mesure où chacun le comprendra, les compétences des communes déléguées sont des compétences réduites. C'est un fait incontestable au profit de la commune nouvelle et que compte tenu de la réduction des compétences, un geste aurait pu être fait. Je dirais également que vous auriez pu faire ce geste en vous inspirant de ce que font les autres. Il se trouve qu'un certain nombre de majorités régionales aujourd'hui qui pourraient augmenter leurs indemnités au plafond compte tenu de l'augmentation des habitants dans cette région et le redécoupage administratif qui y a été opéré par le Gouvernement, eh bien ces majorités régionales ont choisi de ne pas le faire, c'est-à-dire de réduire leurs indemnités de façon très nette par rapport au

plafond maximum. Vous auriez également pu, et c'est le cas de la Normandie, vous auriez pu vous en inspirer, de ce que fera la majorité régionale mais vous auriez aussi pu vous inspirer de ce que font certains de vos amis socialistes et c'est le cas, je le crois, je parle sous votre contrôle Monsieur Cauvin, ce que vous avez décidé à Equeurdreville en réduisant les indemnités de 10%, geste que j'ai salué au conseil municipal de Cherbourg à l'époque, parce que je crois en plus que vous aviez imputé cette baisse et cet effort, qui est tout à votre honneur, à des associations. Je crois qu'en effet la politique c'est aussi la symbolique et la symbolique en matière d'indemnités c'est important. En l'occurrence je crois que nous allons au-delà de la symbolique puisque le calcul que nous avons fait montre que l'enveloppe totale est à peu près de 4 800 000 euros pour l'ensemble du mandat, 2 800 000 pour la commune nouvelle et 2 000 000 pour les communes déléguées et ce chiffre important va au-delà de la symbolique et vous auriez pu faire le choix fort, important de commencer votre mandat comme cela, en envoyant ce signal à la population plutôt que de dire « oui, la période est difficile, oui on demande des efforts, nous les élus parce qu'il faut en effet faire des efforts compte tenu du contexte budgétaire contraint qui est le nôtre mais on commence par en faire soi-même car c'est cela aussi être un élu, c'est de pouvoir montrer que l'on est exemplaire et que l'on veut faire des efforts quand on le demande aux autres. Le groupe votera contre car il considère que vous ne faites pas d'efforts sur ce point, que vous ne vous inspirez pas d'exemples et de vos amis et des majorités régionales de notre sensibilité politique de la droite et du centre qui se mettent en place et je regrette profondément que vous ayez choisi d'aller au maximum du plafond, vous qui allez cumuler avec une indemnité de conseiller régional ».

Réponse de Monsieur le Maire :

« Je remercie Monsieur Margueritte pour son intervention. Je vais répondre de façon globale mais vous verrez que vous vous trompez sur une partie de votre analyse puisque je saurai vous montrer que nous avons bien fait le choix avec tous les maires, de ne pas aller au maximum des enveloppes ».

Intervention de M. DELESTRE - Front de Gauche :

« comme annoncé dans la déclaration liminaire par mon collègue Ralph LEJAMTEL, nous souhaitons intervenir sur cette délibération au nom du Front de gauche et de toute la gauche debout car nous souhaitons vous demander de confirmer que dans l'ancien mandat de président de communauté urbaine où l'indemnité brute était de 4.182 €, nous passons en commune nouvelle à 6 348 €, pour les maire-adjoints qui étaient autrefois Vice-Présidents de 1 286 à 1 727 €. Nous rappelons que nous avons les résultats du salaire médian des français 1 712 €, le SMIC vient d'être augmenté de 6 €. Une augmentation du nombre de français vit au-dessous du seuil de pauvreté, comme je l'ai déclaré l'autre jour en citant le secours catholique qui annonce cette information pour l'année 2015. Effectivement, nous sommes pour un statut de l'Elu qui mettrait à contribution les patrons et alors nous ne serions pas forcément d'accord avec Monsieur Margueritte ».

Intervention de M. Bernard CAUVIN :

« En réponse à Monsieur Margueritte, je précise que les postures politiques politiciennes commencent pour ma part à m'énerver au plus haut point. Je précise que je comparerai entre maire, vice-président de la communauté urbaine, maires délégués. Je perds 1000 € par mois et fais en plus de mon travail de maire délégué, une délégation de maire-adjoint concernant la coordination des politiques publiques, ce qui va représenter beaucoup de travail. Je prétends donc avoir fait cet effort au nom de l'intérêt général et n'accepte pas la mise en cause que vient de faire Monsieur Margueritte et je n'accepte pas ce procès d'intention. L'effort est fait peut-être pas à la hauteur que l'aurait espéré Monsieur Margueritte. Il attend les rémunérations de la Région. Ils n'ont même pas le droit au niveau des maire adjoints délégués qui vont avoir de très lourdes délégations à porter car la proximité et la cohésion sociale cela a un coût et le 1^{er} tour des régionales a montré que l'on a intérêt à se pencher sur ce problème ».

Intervention de M. HOULLEGATTE :

« Je partage les propos de Monsieur Cauvin et c'est toujours difficile de parler de situations individuelles et précise que Monsieur Margueritte m'avait déjà posé cette question lors de mon élection comme maire de Cherbourg-Octeville. Les indemnités permettent à tout le monde de pouvoir exercer une fonction élective même si on peut regretter que le statut de l'élu n'ait pas pu aboutir. En ce qui concerne les maires délégués, la loi ne nous permet pas de cumuler une indemnité de maire-adjoint et de maire délégué et nous y sommes tous perdants. Il n'a aucune leçon à recevoir qui pourrait être pour certains des évolutions de carrière ou dans le privé ou dans la fonction publique. Ce qu'il faut savoir c'est qu'à l'échelle des missions globales qui étaient exercées à la fois par les villes et par la communauté urbaine

de Cherbourg, eh bien ces missions sont exercées dans leur globalité, dans leur totalité par la commune nouvelle avec cet effort supplémentaire comme le disait B. Cauvin qu'il va falloir demander aux uns et aux autres qui consiste tout simplement à se mettre dans une perspective d'harmonisation et vous savez la mobilisation de tous les élus dans les différents groupes de travail qui a été la nôtre pour aboutir et arriver à converger et à créer cette commune nouvelle, nous n'avons pas les uns et les autres, ménagé notre énergie et notre temps, nous avons voulu qu'il y ait une certaine équité, équivalence au regard de la situation antérieure, nous sommes dans une période de transition et cette période de transition nous la menons à bien et je pense que nous n'avons pas les uns et les autres à rougir des indemnités qui sont versées au regard des missions qui seront les nôtres à l'heure actuelle et de notre engagement total au service de nos concitoyens ».

Intervention de M. LEJAMTEL :

« C'est une précision sur les fonctions, c'est-à-dire que le Président de la CUC dans la délibération 2014-073, percevait 4 181,62€. Le Maire de la commune nouvelle percevra 6 348 € ce qui fait une augmentation de 51% ce qui est considérable, c'est sûr qu'il ne s'agit pas de personnaliser la discussion mais vous comprenez bien quand même que l'on va être dans une agglomération de 83 000 personnes, la communauté nouvelle est une agglomération de 83 000 personnes et le fait qu'il y ait une augmentation de plus de 2000 € bruts d'un simple point de vue factuel, cela ne peut pas être satisfaisant par rapport à la situation politique et sociale dans laquelle nous nous trouvons et c'est la raison pour laquelle en l'absence de réponse très précise sur ces sujets-là, notre groupe votera contre ».

Intervention de M. HOULLEGATTE :

« Je voudrais peut être, sans empiéter sur les réponses qu'apportera Benoît Arrivé, surtout ne pas comparer la situation des Vice-Présidents et du Président de la communauté urbaine avec la situation d'un maire ou d'un maire-adjoint. Je voudrais parler sous le contrôle de quelqu'un qui a été d'astreinte et c'est le cas et je peux vous dire que les astreintes sont très lourdes et malheureusement l'actualité et les faits divers de ce week-end et qui « viennent de se produire à nouveau sur la commune de Tournaville font que quand nous sommes appelés, nous, en tant que Maire ou maire-adjoint, c'est autre chose qu'une simple présidence de la communauté urbaine, je peux vous l'assurer, il y a une sujétion d'astreinte qui fait que le législateur a modifié d'une certaine façon les montants d'indemnité qu'il pouvait exercer sur des strates entre les maires et les intercommunalités ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vais essayer de vous répondre sans entrer dans les cas individuels, si vous souhaitez un jour que l'on parle de ma situation, M. LEJAMTEL, on pourra le faire tranquillement soyez-en rassuré, je n'ai rien à cacher, en tout cas je profite des interventions des uns et des autres puisque c'est effectivement ces questions indemnitaires, un point qui revient à chaque fois et qui reviendra probablement peut-être demain, Monsieur Margueritte, à la Région, mais en tout cas les interventions des uns et des autres vont permettre d'y répondre globalement, en tout cas je l'espère et d'informer l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux présents. Je voudrais d'abord vous rappeler que nous avons tenu nos engagements Monsieur Margueritte, comme cela était prévu, il n'y a pas plus d'élus indemnisés aujourd'hui qu'hier, que pour votre information, la loi confirmait de le faire. Le maintien global de l'enveloppe est donc confirmé, cela encore une fois correspondait aux engagements que j'avais pris avec les maires. Je vous précise aussi qu'aucune enveloppe n'est au maximum légal, rappeler aussi que les indemnités sont très clairement encadrées par la loi, rappeler l'insuffisance du statut de l' élu, certains d'entre vous ont commencé à le faire même s'il faut reconnaître que les choses se sont améliorées ces dernières années. Occuper des fonctions électives à fortes responsabilités c'est un engagement personnel et bien souvent familial c'est aussi pour un certain nombre d'entre nous, en fonction de son statut, de son employeur, un véritable risque sur la carrière professionnelle et j'invite chacun à réfléchir sur ce point.

De plus, je voudrais aussi vous rappeler que les indemnités pour les élus locaux sont issues d'une ordonnance de 1945 afin d'éviter que seuls ceux qui disposaient d'un patrimoine personnel puissent être élus avec le souci du législateur en 1945 de respecter le principe d'égalité dans l'exercice du droit de chaque citoyen d'être éligible et de se consacrer pleinement à ses fonctions. Pour finir, je vous invite aussi à réfléchir sur le fait de jouer avec ce débat indemnitaire qui parfois chez certains attise tous les populismes et jette l'opprobre sur des élus qui s'engagent fortement et qui, à mon sens, ne méritent pas ce procès. A stigmatiser comme le font certains, et je ne dis pas que vous l'avez fait ce matin ici, mais je vois ce qui se passe ailleurs dans d'autres conseils et notamment sur les réseaux sociaux, à stigmatiser à ce point les élus, on fragilise la démocratie, et par les temps qui courent, ce n'est pas bien raisonnable. Je voudrais aussi pour conclure, revenir dans le détail. La loi sur les communes nouvelles a prévu un certain

nombre de mesures concernant la période transitoire y compris pour les indemnités des élus. L'objectif qui a été le nôtre, le mien et celui des maires n'a pas été de profiter de l'ensemble des mesures nouvelles. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je voudrais vous informer que le différentiel entre l'enveloppe maximale légale, l'enveloppe que la loi nous permettait de nous appliquer et l'enveloppe indemnitaire que nous vous proposons de voter est d'un peu plus de 359 000 € par an. Plutôt, Monsieur Margueritte, d'avoir fait comme certains vont le faire, aller au plafond et ensuite faire voter une baisse au nom du gage des élus, nous avons fait le choix qui nous paraît le plus cohérent, de ne pas aller au-delà de l'enveloppe, je vous redonne le chiffre, le différentiel entre l'enveloppe cible par la loi et l'enveloppe que l'on vous propose de voter est un peu plus de 359 000 € par an. Cette somme ne sera donc pas versée aux élus, c'est donc une économie bien évidemment pour la collectivité, cette somme pourra donc être utilisée à autre chose ou participer à l'effort d'épargne et ou à un investissement de Cherbourg-en-Cotentin. Cependant, je vous propose dès à présent d'affecter une partie de ces 359 000 €, à savoir 30 000 € au financement de certaines actions en direction de l'économie sociale et solidaire qui fait partie aussi de nos engagements. Voilà les éléments que je voulais apporter de façon très factuelle ».

Intervention de M. LEJAMTEL :

« Je suis désolé d'intervenir à nouveau Monsieur le Maire et j'espère que ce que je vais dire n'est pas du populisme. Il y a 5% des français qui gagnent plus de 4300 € nets par mois, si on fait la somme des indemnités de conseiller régional et du Maire de Cherbourg-en-Cotentin, cela fait des indemnités qui approchent les 8000 € et c'est considérable. La démocratie a un coût, certes, les élus doivent pouvoir mener cet exercice difficile dans les meilleures conditions possibles mais reconnaissez, de manière très objective qu'on est quand même dans un différentiel ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« J'aurai l'occasion de parler de mon cas personnel y compris sur l'aspect professionnel. Je voudrais simplement vous dire que le calcul des enveloppes ne permet pas de déconnecter l'enveloppe indemnitaire du maire des autres enveloppes et que l'indemnité des maires-adjoints et des maires délégués est liée aussi à celle du maire et que les textes actuels ne permettent pas de déconnecter cette enveloppe. Voilà les éléments qu'il me semblait important de vous préciser ».

Intervention de M. FEUILLY :

« Nous assimiler à la stigmatisation populiste est déplacé et blessant et je vous demanderai de corriger ces propos ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je ne vais pas revenir sur ce que je vous ai dit, j'ai dit dans mon intervention que ce n'était pas ce qui avait été dit ce matin ».

Le Conseil municipal décide de fixer l'enveloppe maximum de base de la commune de Cherbourg en Cotentin à 1122% de l'indice brut terminal de la fonction publique et d'y d'ajouter les majorations individuelles,

Le Conseil municipal détermine les enveloppes maximums de base des communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacerie, Querqueville et Turlaville,

Le Conseil municipal procède à la répartition de ces enveloppes et fixe les indemnités de monsieur le Maire, messieurs les maires délégués, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les adjoints délégués comme suit :

ANNEXE

Montants individuels des indemnités de fonction des élus de la commune nouvelle et des communes déléguées.

Elus de la commune nouvelle	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*
En euros, mensuel			
Monsieur le Maire	1	6 348,44 €	5 249 €
Monsieur le Maire délégué de Cherbourg-Octeville	1	5 335,73 €	4 397 €
Monsieur le Maire délégué d'Equeurdreville-Hainneville	1	3 696,54 €	3 018 €
Monsieur le Maire délégué de La Glacerie	1	2 508,96 €	2 039 €
Monsieur le Maire délégué de Querqueville	1	2 508,96 €	2 039 €
Monsieur le Maire délégué de Tourlaville	1	3 696,54 €	3 018 €
Mmes et M. les Adjointes au Maire	18	1 727,00 €	1 403 €
Elus de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*
Indemnité individuelle d'adjoint taux majorés	3	1 727,38 €	1 403 €
Indemnité individuelle d'adjoint taux normal	4	1 254,48 €	1 120 €
Indemnité individuelle d'adjoint taux minoré	4	476,32 €	425 €
Elus de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*
Indemnité individuelle d'adjoint taux majorés	7	1 217,99 €	1 087 €
Indemnité individuelle d'adjoint	1	599,87 €	535 €
Indemnité individuelle d'adjoint	1	249,76 €	223 €
Elus de la commune déléguée de La Glacerie	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*
Indemnité individuelle d'adjoint au taux normal	7	836,32 €	746 €
Elus de la commune déléguée de Querqueville	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*
Indemnité individuelle d'adjoint au taux normal	6	836,32 €	746 €
Elus de la commune déléguée de Tourlaville	Nombre	Indemnité brute individuelle	Indemnité nette individuelle*

Indemnité individuelle d'adjoint taux majorés	6	1 217,99 €	1 087 €
Indemnité individuelle d'adjoint	1	907,03 €	809 €

*Le montant net individuel peut varier en fonction des options choisies par chaque élu indemnisé au titre de la retenue à la source libératoire de l'impôt, du régime de retraite complémentaire des élus locaux, ainsi qu'en fonction du nombre de mandats détenus et/ou de l'exercice d'une activité professionnelle.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ces dispositions sont appliquées à compter de la date d'entrée en fonction des élus

Vote du CM Abstention : 19 Contre : 39 Pour : 104

14) Remboursement de frais des élus

Le Conseil municipal accepte que les élus puissent bénéficier du remboursement des frais occasionnés par l'exercice de leurs missions, sur une base forfaitaire pour les frais de séjour et au réel pour les frais de transport.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de mission concernant les élus municipaux et à prévoir les remboursements.

Vote du CM Abstention : 8 Contre : 1 Pour : 153

15) Création de la conférence municipale

Intervention de M. LEJAMTEL - Front de Gauche :

« Est-il possible d'avoir une réponse politique sur la demande que nous avons faite de constituer un conseil consultatif citoyen ? La conférence municipale qui va se réunir une fois par an minimum, j'espère qu'elle se réunira plus et pourra s'appuyer sur le conseil consultatif citoyen et je vois que cette instance est grande et donc cela pourra se passer là et en fonction des sujets, les citoyens qui sont intéressés sur les EMR, sur les déplacements urbains, sur la rénovation urbaine, sur la santé et cela permettrait d'inscrire la commune nouvelle davantage dans les usages démocratiques, puisque cela reste peu connu quand même le fonctionnement de ce que sera cette commune nouvelle, donc ça serait de la pédagogie politique que de constituer ce conseil consultatif citoyen ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je parle sous le contrôle des maires, mais nous n'allons pas multiplier les structures, vous étiez intervenu M. LEJAMTEL pour qu'à la Communauté urbaine soit créé un conseil de développement qui a été créé et s'est déjà réuni plusieurs fois sur des points particuliers, vous aviez été extrêmement vigilant sur la composition de ce conseil de développement, nous avons intégré un certain nombre d'associations, les représentants du monde syndical. Ce conseil de développement a vocation à perdurer, notamment dans le cadre du prochain EPCI qu'il nous faudra créer avec nos voisins et pour être très clair, il existe aujourd'hui des conseils de quartier sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et je vous rappelle que c'était aussi l'intérêt de la commune nouvelle que la loi va nous demander de mettre en place ces conseils de quartier sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle et ce sujet va nous occuper dans les mois qui viennent. Je pense que la capacité à étendre le fonctionnement cherbourgeois-octevillais d'aujourd'hui sur ces conseils de quartier à l'ensemble des territoires est une façon de répondre également à votre question en plus de ce qui existe déjà en terme de conseil de développement sans multiplier les structures. De plus nous avons pris l'habitude de faire intervenir de plus en plus la consultation citoyenne et nous allons continuer à le faire, ça a été le cas dernièrement avec le forum citoyen à la communauté urbaine notamment dans le cadre de la mise en place du projet stratégique du territoire. Nous vous entendons sur ces sujets là, mais ne voulons pas multiplier les structures ».

« Je parlais à l'instant des conseils de quartier sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, ils vont bien sûr perdurer et nous devons dans cette phase de transition, réfléchir pour mettre en place ces conseils de quartier sur l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin. »

Le Conseil municipal décide de créer la conférence municipale dans le respect de l'article 2 de la charte de gouvernance.

Vote du CM

Abstention : 5

Contre : 10

Pour : 147

16) Création de l'Établissement Public de la Caisse des écoles

Le Conseil municipal décide de procéder à la création de la Caisse des écoles, établissement public local autonome, dans la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le Conseil municipal décide que le siège de l'établissement public de la Caisse des écoles soit situé sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de la caisse des écoles le personnel et les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à élaborer et signer tout document y afférent.

Vote du CM

Abstention : 30

Contre : 0

Pour : 132

17) Fixation du nombre de membres au sein du comité de la caisse des écoles

Le Conseil municipal fixe à 9 le nombre de membres au sein du Comité de Caisse des écoles, dont trois de chaque catégorie répartis comme suit :

- Le maire délégué, président du comité,
- Deux représentants membres du Conseil de la Commune déléguée,
- Trois membres élus par les sociétaires,
- Trois membres de droit ou personnalités désignées dont, parmi les membres de droit, le ou les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'inspection des écoles de la commune déléguée.

Vote du CM

Abstention : 34

Contre : 0

Pour : 128

18) Personnel - Création d'un poste de Directeur de cabinet

Le Conseil municipal confirme l'inscription d'un directeur de cabinet au tableau des effectifs de la collectivité, avec effet au 4 janvier 2016 ;

Le Conseil municipal décide de prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016, chapitre 012 ;

Le Conseil municipal décide de rembourser les frais engagés par le directeur du cabinet du maire pour ses déplacements, dans les conditions prévues par le décret n°2001654 du 19 juillet 2001 ;

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de recrutement à intervenir

Vote du CM

Abstention : 12

Contre : 0

Pour : 150

La séance est levée à 13h10

Signature du secrétaire de séance :

